

Juillet 2021 :

Offensive anti-sociale et nouvelles mesures liberticides annoncées par le président-Bonaparte Macron

Communiqué de *L'insurgé*

Le 12 juillet, dans une allocution en partie consacrée à l'épidémie de Covid, Macron a annoncé poursuivre sa politique anti-sociale et de nouvelles mesures liberticides. Et il entend prolonger le régime d'exception instauré depuis mars 2020 avec « l'état d'urgence sanitaire ».

Deux de ces mesures anti-démocratiques sont emblématiques de cette offensive :

► **La première généralise la pass sanitaire et vise à interdire l'accès à de nombreux lieux publics, en particulier cafés, restaurants, trains longue distance, etc. aux personnes non vaccinées.** Or, le virus ne se diffuse guère à la terrasse des cafés. Quant aux trains, le gouvernement n'avait cessé de dire jusqu'alors qu'ils ne représentaient aucun risque pour les voyageurs, alors pourquoi ce changement brutal ?

En réalité, avec cette mesure, Macron l'avoue lui-même, il s'agit de faire pression pour obliger par ce biais les personnes non vaccinées à accepter la vaccination.

Celle-ci, jusqu'alors, n'est pas obligatoire ; et, à l'étape actuelle, le gouvernement n'est pas sûr qu'il puisse la rendre obligatoire. En particulier parce que les vaccins sont encore dans la phase 3 des essais cliniques et n'ont qu'un agrément conditionné. C'est pour contourner cette difficulté qu'une grande partie de la population se verrait interdire de vivre normalement, d'aller au café, de prendre le train, etc.

À cela s'ajoute le contrôle systématique, à toute heure, en nombre de lieux, des vaccinés, de leur identité, de leur état sanitaire, ce qui est une autre mesure liberticide. Quant aux tests, ils deviendront payants « dès l'automne ».



► **Autre mesure nouvelle, l'obligation faite aux personnels des hôpitaux et des EHPAD de se faire vacciner :**

Macron stigmatise les soignants comme s'ils étaient responsables de la situation dans les hôpitaux.

Mais qui est responsable ? Les personnels médicaux non vaccinés (qui n'avaient même pas de masques et de blouses au printemps 2020), ou les mesures de restrictions budgétaires, les fermetures de lits d'hôpitaux qui ont entravé les hospitalisations et les soins, l'insuffisance d'infirmiers et de soignants ? Et Olivier Véran ose annoncer des sanctions contre les personnels non vaccinés qui se verraient privés de salaire !

Par cette double manœuvre, Macron cherche à faire porter la responsabilité de la situation sur les personnels soignants et sur la population non vaccinée : diviser les salariés, diviser encore, diviser toujours.

Assez de tartufferie ! Il est légitime qu'une personne qui souhaite se faire vacciner puisse le faire, sans attendre. Mais il est légitime que d'autres personnes s'interrogent sur l'efficacité de ces vaccins, sur les risques qu'ils peuvent présenter, et préfèrent ne pas recourir à ces vaccins.

En ce qui concerne les personnels hospitaliers, le dirigeant de la CGT a expliqué qu'il préférerait la conviction à l'obligation. Si cette préférence concernant la vaccination est juste, encore faudrait-il commencer par jouer cartes sur table et fournir toutes les informations scientifiques en débat (sur la maladie Covid, sur les vaccins, les effets secondaires, les soins existants...), exiger qu'elles soient diffusées quand elles ne le sont pas, et cesser de développer une propagande incessante qui correspond aux attentes du MEDEF et notamment de certaines grandes entreprises.

Au service du patronat

Les mesures coercitives et punitives annoncées à l'égard des personnels des établissements de santé, des soignants hospitaliers en particulier, visent à masquer la situation catastrophique qui prévaut dans les hôpitaux publics : ce sont au moins 1800 lits d'hôpitaux qui ont été fermés en 15 mois. Sans parler de la dégradation des conditions de travail qui provoque des démissions. Le gouvernement, en « cognant » contre les personnels non vaccinés, en les désignant à la vindicte populaire, cherche à briser le soutien que presque toute la population apporte aux personnels hospitaliers.

Mais les mesures prises contre les travailleurs ne se limitent pas aux soignants. Le projet de loi prévoit aussi que nombre d'autres catégories de travailleurs devront détenir un pass sanitaire, c'est-à-dire, en fait, être vaccinées. C'est le cas du personnel des cafés, restaurants, des activités de loisir, de transport (longue distance), de la culture, etc. L'employeur devra le contrôler. Cette obligation remet en cause un fondement du code du travail, le droit du salarié à voir préservé le secret médical.

En outre, dans son allocution du 12 juillet, Macron confirme que la réforme de l'assurance-chômage s'appliquera en totalité dès le 1^{er} octobre : c'est près d'1,7 million d'allocataires qui perdront partiellement ou en totalité leurs droits, alors que déjà 6 chômeurs sur 10 n'étaient pas indemnisés avant la crise.

Il annonce également la poursuite de la réforme de l'État avec la réduction drastique des postes dans la Fonction publique et les attaques contre le statut des personnels.

De même, a-t-il annoncé qu'il ne renonçait pas à sa réforme des retraites, un temps suspendue, et a réaffirmé notamment l'objectif de « *supprimer* » les régimes spéciaux et celui de repousser l'âge de départ à la retraite. Certes, il doit admettre qu'il ne peut aboutir aujourd'hui sur cette réforme, mais l'objectif est réaffirmé, et pour cela il propose aux organisations syndicales de reprendre les discussions sur ces projets « dès la rentrée ». Car il a besoin de leur caution.

Cette offensive touche aussi la jeunesse : alors que nombre de jeunes sont exclus du droit aux études (sélection de plus en plus dure, manque de places, absence de bourses...) Macron annonce un « *revenu d'engagement* » pour les jeunes de 18 à 25 ans dans une logique de « *devoirs et de droits* », l'extension de l'apprentissage et de multiples stages : il s'agit de soumettre étroitement les jeunes aux besoins du patronat.

Pour les plus âgés, son « *ambition humaniste* », c'est une loi sur « *l'autonomie* » : une nouvelle attaque contre la Sécurité sociale, un financement par les personnes âgées, un essor du bénévolat pour « *l'accompagnement à domicile* », etc.



Combattre cette loi

Dans son offensive contre les salariés, contre les acquis sociaux, contre les libertés démocratiques, Macron bénéficie d'un appui considérable : celui que lui donnent quasi toutes les directions des organisations d'origine ouvrière, partis et syndicats. Au nom de la « guerre » contre le virus, c'est à une véritable politique d'union nationale que se sont ralliées ces directions, comme si la politique décidée par Macron sous couvert de « guerre » contre le virus était la seule possible pour préserver la santé publique. Et cette complicité avec le gouvernement s'étend à tous les domaines.

L'exemple le plus spectaculaire a été donné le 13 juillet, au lendemain même de l'allocution du 12 juillet : l'ensemble des organisations syndicales, unanimes, ont approuvé ce jour-là l'accord sur la mise en place du télé-travail dans la Fonction publique, accord que le gouvernement soumettait à leur signature. Accord doublement scandaleux : non seulement parce que ce texte en lui-même est extrêmement dangereux pour les personnels mais parce que sa ratification dans les heures qui suivaient les annonces de Macron du 12 juillet revient politiquement à cautionner ces annonces, comme si elles ne posaient pas de problème majeur.

C'est à cette politique de dialogue social, à toute union nationale, qu'il convient de mettre fin. Les organisations syndicales, toutes les organisations qui disent défendre les travailleurs, doivent exiger le retrait de ce texte de loi, appeler à manifester.

Assez de cette politique gouvernementale réactionnaire ! Unité contre le bonapartisme sanitaire ! Retrait du projet de loi « relatif à la gestion de la crise sanitaire ». Aucune discussion avec le gouvernement pour préparer et cautionner sa politique !